Pour ramener la commission à son sentiment, M. le président du conseil a fait valoir deux arguments, l'un qu'il a dit, l'autre qu'il n'a pas dit, mais à bon entendeur demi-mot suffit.

L'argument qu'il a dit, c'est que ces sociétés composées de Français et d'étrangers, et qui paraissaient toutes suspectes à la commission dans son nationalisme farouche, peuvent être en réalité les plus innocentes du monde, et il en aurait pu citer vingt comme exemple : la Société d'agriculture, la Société de législation comparée, la Société générale des prisons, la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance.

Je m'arrête ; l'énumération durerait une heure. M. Waldeck-Rousseau a dû faire sentir à la commission le ridicule d'exiger une loi pour autoriser des associations de ce genre.

SAUVONS LA FRANC-MAÇONNERIE

L'autre argument qu'il n'a pas dit, du moins en public, mais dont les membres de la commission ont pu recevoir la confidence, c'est que la disposition projetée atteignait en plein la franc-maçonnerie. Car la franc-maçonnerie, c'est la société internationale par excellence, puisqu'elle a jeté les mailles de son réseau, non seulement sur toute l'Europe, mais sur le globe tout entier, et puisqu'elle contient dans son sein les pires ennemis de la France. Or, si audacieux qu'on soit, on aurait éprouvé peut-être quelque embarras à venir demander aux Assemblées publiques de consacrer par une loi spéciale et unique l'existence de la franc-maçonnerie.

Aussi commission et gouvernement se sont-ils mis facilement d'accord. Pour autoriser les associations entre Français et étrangers, il suffira d'un décret, ce qui permettra au gouvernement d'autoriser la franc-maçonnerie.

LE PRÉCURSEUR THOMAS DE KREMLIN-BICÊTRE

Pour les associations dont la direction est à l'étranger, ou dont les membres vivent en commun, c'est-à-dire pour toutes les congrégations sans exception, il faudra une loi. Et cette loi, nécessaire pour régulariser la situation de toutes les congrégations non autorisées qui existent en France, devra être obtenue, — vous avez bien entendu, je n'ai pas dit sollicitée, j'ai dit obtenue, — dans le délai de six mois.

Si la loi nécessaire à chaque congrégation n'est pas votée par la Chambre des députés et le Sénat dans ce court délai, — et je n'ai pas besoin de vous faire remarquer qu'à supposer qu'ils y fussent disposés, cela serait matériellement impossible. — ces congrégations deviennent par là même illicites, illégales. Elles doivent se dissoudre, leurs membres se disperser. Et s'ils ne le font pas, si, obéissant aux vœux qu'ils ont faits, ils continuent de vivre dans le même domicile et de porter le même costume, comme leur conscience le leur prescrit, ils deviendront, l'article 7 le dit formellement, passibles non seulement d'une amende ,mais d'un emprisonnement de six jours à un an, et non seulement eux mais, écoutez bien ceci : « Toutes les personnes qui auront favorisé la réunion des membres de l'association dissoute, en consentant l'usage d'un local dont ils disposent. » Voilà les termes de l'article.

A quoi reconnaîtra-t-on, me direz-vous, les membres de l'Association dissoute ? Messieurs, d'une façon bien simple : à leur costume. C'est leur costume qui les trahira, car le défroquage obligatoire ne sera accepté par aucun moine ayant quelque honneur, par aucune religieuse ayant quelque pudeur. Ce sera pour avoir porté un froc ou une cornette, qu'ils seront traqués, poursuivis ,condamnés.

Ainsi, M. le maire du Kremlin-Bicêtre qui a remplacé M. Thion-Ducollet, converti, dans les faveurs de la presse anticléricale, verra son célèbre arrêté devenir le droit commun de la France. Il aura eu l'honneur d'être le précurseur de la politique gouvernementale. En récompense, peut-être, un jour, le verrons-nous préfet de police. Messieurs, est-ce que je dépasse les limites de la discussion permise, en disant que ce projet de loi sait joindre le grotesque à l'odieux ?

LE RÉGIME DES BIENS

Le régime des biens est aussi odieux que le régime des personnes. Pour l'ensemble des citoyens, le projet n'apporte d'autre avantage que l'abrogation du fameux article 291 du code pénal, mais l'association ainsi formée n'aura pas le droit de posséder même le produit des cotisations et tous les autres groupements devront solliciter une autorisation qui pourra toujours être retirée et tomber sous les tracasseries de la tutelle administrative.

Après avoir fait justice du fameux « milliard des congrégations », que l'on n'a pu établir qu'en englobant dans les biens des congrégations des biens qui appartiennent à d'autres contribuables, M. le comte d'Haussonville montre les conséquences lamentables de l'adoption d'une pareille loi, conséquences au point de vue de notre influence extérieure, conséquences au point de vue social par la disparition d'un grand nombre de maisons ouvertes aux orphelins, aux vieillards, aux malades, aux affligés, conséquences au point de vue politique, par l'entraînement nécessaire d'un gouvernement livré aux pires révolutionnaires.

L'ALLIANCE DES CATHOLIQUES ET DES LIBÉRAUX

Puis il termine par cette page magistrale sur l'alliance des catholiques et des libéraux :

Messieurs, est-ce que nous verrons véritablement ces choses ? Bien que toutes ces tristes conséquences soient en germe dans le projet, cependant, en mon âme et conscience, j'espère encore que non, et je veux, en terminant, vous dire les raisons de mon espoir, de ma confiance.

D'abord, j'ai confiance dans la France, dans ce généreux pays qui peut parfois se laisser surprendre ; qu'on a pu abuser en exploitant habilement certaines fautes et certaines maladresses au fond, il n'aime ni l'intolérance, ni la violence ; j'espère qu'il se ressaisira et qu'il finira par secouer le joug d'une minorité sectaire. Ensuite, j'ai confiance dans ces conditions où nous engageons la lutte ; voici pourquoi :

Depuis le commencement du siècle, les catholiques ont souvent connu de mauvais jours. Mais toutes les fois qu'ils ont lutté sur un bon terrain, toutes les fois qu'ils ont su demeurer unis, — et nous demeurerons unis, n'est-ce pas. — ils ont remporté la victoire. Je n'en veux pour preuve que l'exemple de ces magnifiques luttes pour la liberté d'enseignement que les catholiques ont soutenues pendant toute la durée du gouvernement de Juillet et aux termes desquelles le succès est venu récompenser leurs efforts.

Et cependant, les catholiques luttaient alors dans des conditions particulièrement difficiles, car ils avaient pour adversaires, non seulement le gouvernement, mais les libéraux. L'opinion libérale, mal éclairée, ne comprenait pas encore que, dans un pays divisé sur les questions religieuses, la liberté d'enseignement est tout simplement une des formes de la liberté de conscience, et la résistance opposée sur ce point aux revendications catholiques a été l'erreur capitale d'hommes que je respecte, d'ailleurs, profondément, car ils ont compté parmi les meilleurs serviteurs du pays.

Vous savez, messieurs, dans quelles circonstances et à la suite de quels événements tragiques la réconciliation entre catholiques et libéraux s'est opérée. Vous connaissez cette scène, presque dramatique, qui s'est passée en 1849, dans la commission de l'enseignement secondaire. M. Thiers prenant M. Cousin par le bras et lui montrant l'abbé Dupanloup, lui disait : « Cousin, nous nous sommes trompés. Ces hommes-là, avaient raison contre nous. »

Vous savez que l'alliance conclue entre les catholiques et les libéraux aboutit au vote de la grande loi de 1850, qui a établi la liberté de l'enseignement secondaire et qui a donné au pays trente ans de paix religieuse. Eh bien, messieurs, cette alliance entre catholiques et libéraux, j'ose proclamer qu'aujourd'hui elle est refaite, et qu'elle opposera un rempart inexpugnable à l'audacieuse entreprise contre la liberté de la conscience, du domicile et de la propriété, que je vous ai dénoncée ce soir.

Déjà, cette alliance s'est affirmée l'année dernière par la résistance opposée, en commun, au projet de loi sur le stage scolaire, résistance qui a fait reculer le gouvernement, puisqu'il n'a pas encore osé porter ce projet de loi à l'ordre du jour des Chambres. Elle s'affirme encore aujourd'hui par la résistance que rencontre, dans les rangs du parti libéral, le projet de loi sur, ou plutôt contre la liberté d'association.

Dans certains organes de la presse républicaine, ce projet a déjà été l'objet d'une critique sévère. M. Rousse, qu'il faut remercier de nouveau, l'a flétri comme il convenait dans le « Journal des Débats ». Dans la « Semaine politique et parlementaire », un éminent jurisconsulte, qui est en même temps un éloquent avocat et le président de l'Union républicaine, M. Barboux, en a fait une critique qui est un modèle de dialectique vigoureuse et d'ironie hautaine.

Enfin, j'ose dire qu'elle s'affirme, ce soir avec un certain éclat et par le concours que nous a prêté la parole éloquente de ce vétéran des luttes libérales, à qui je témoigne encore, en notre nom à tous, ma reconnaissance, et par la présence d'hommes de son parti qui, en venant s'asseoir à côté de lui et à côté de moi, ne se sont pas inquiétés de savoir en quelle compagnie politique ils allaient se trouver, pourvu qu'ils fussent assurés d'être en compagnie de libéraux ; et aussi par celle d'hommes dont la présence me touche tout particulièrement, et qui sont avec nous sur cette question comme nous serions au besoin avec eux, car s'ils ne partagent pas nos convictions catholiques, nous nous sentons cependant unis à eux par le lien solide des croyances chrétiennes.

Cette union, Messieurs, doit singulièrement nous encourager en même temps qu'elle doit nous inspirer le parti pris d'une résistance dont rien, absolument rien, il faut qu'on le sache, ne saurait venir à bout ; qui épuisera tous les moyens de la lutte sur le terrain légal et juridique et qui, si l'on prétend aller jusqu'aux mêmes extrémités qu'il y a vingt ans, n'épargnera pas non plus aux persécuteurs l'odieux des violences contre des moines et des femmes.

Pour nous fortifier dans ces sentiments, je termine en invoquant le souvenir réconfortant d'une parole historique. Ceux d'entre vous qui ont étudié l'histoire de nos anciens combats, n'ignorent pas le retentissement qu'eut, il y a plus de soixante ans, cette fière déclaration portée par Montalembert, de sa voix vibrante, à la tribune de la Chambre des pairs : « Nous sommes les petits-fils des croisés, nous ne reculerons pas devant les petits-fils de Voltaire. »

Eh bien, messieurs, je reprends pour notre compte à tous cette parole, mais en l'appropriant au temps où nous vivons. Je laisse de côté Voltaire, qui serait peut-être avec nous, car il n'avait pas oublié ce qu'il devait aux Jésuites. Je la dépouille également de l'apparence aristocratique que lui donnait l'enceinte où elle était prononcée, et je dis : Catholiques, héritiers d'antiques et nombreuses générations dont les morts, suivant la belle expression de mon ami Vogüé, parlent par notre bouche, nous ne reculerons pas devant les mystérieux sectateurs d'un culte grotesque qui est né d'hier : devant les francs-maçons.

Libéraux, héritiers de ce qu'il y a de pur, de juste, d'élevé dans les doctrines de 89, nous ne reculerons pas devant les néo-jacobins.

Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous pourrons subir quelques échecs, jamais nous ne connaîtrons de défaite définitive et irrémédiable, car les deux causes pour lesquelles nous combattons, la religion, la liberté, sont deux sœurs invincibles.

Le discours de M. d'Haussonville a été maintes fois interrompu par les acclamations de l'assistance. La péroraison, émouvante, magnifique de feu et d'énergie, a déchaîné un enthousiasme véritable, qui s'est traduit par des salves sans fin.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

COMBATS SANGLANTS

Londres, 10 janvier. — Le War-Office communique cette dépêche de lord Kitchener :

« Les Boers ont attaqué les positions anglaises à Belfast ; après un long combat, ils ont été repoussés. Les Anglais ont perdu un capitaine, trois officiers et ont eu 50 hommes blessés. Les Boers auraient 21 morts. »

Londres, 10 janvier. — Les Boers ont attaqué les Anglais près de Buggerderp, où ils ont été repoussés. Ils auraient 15 morts. Lord Kitchener a décidé d'évacuer toutes les villes situées au-delà des lignes de communication.

Londres, 10 janvier, (officiel). — Les Boers ont attaqué simultanément dans la nuit du 7, à la faveur du brouillard les postes anglais de Belfast, Wonderfontein, Ooidgedacht et Wedfontein-Pan. Ils ont été repoussés après un violent combat qui a coûté aux Anglais 21 tués dont 1 officiers et 62 blessés dont 3 officiers. Les Boers ont abandonné 21 tués.

Londres, 10 janvier. — Le War Office publie une liste de pertes de laquelle il ressort que dans le combat du 5 janvier, à Nauw-Poort, entre le général Babington et Delarey, les Anglais ont éprouvé des pertes beaucoup plus graves qu'on ne l'avait annoncé tout d'abord. Il y a eu exactement 13 tués, dont 2 officiers et 33 blessés, dont 2 officiers.

LES NAUFRAGÉS DE LA « RUSSIE »

Après quatre-vingt-six heures d'angoisses. — L'accalmie. — Les canotiers de Faraman

Marseille, 10 janvier. — Au moment où nous avons interrompu notre récit du dramatique naufrage le la « Russie », le paquebot tenait toujours bon sous la tempête.

La nuit de mercredi à jeudi a dû être terrible à bord Les vivres et la boisson manquaient, les approvisionnements ayant été inondés. On comprend les longues et douloureuses heures d'angoisse qu'ont dû vivre les malheureux naufragés. Hier soir, en effet, le capitaine de la « Russie annonçait par des signaux que le vivre et l'eau manquaient absolument, aussi, ce matin, à la première heure, l'amiral Besson télégraphiait au phare de Faramail :

« Prière de signaler au croiseur « Galilée » et au remorquer le « Travailleur », croisant au large, que « Russie » manque de vivres. Invitez-les faire filer huile par embarcation sauvetage ».

L'amiral recevait la réponse suivante :

« Le « Galilée », deux torpilleurs et deux remorqueurs sont mouillés aux environs de la « Russie ».

Nouvelles tentatives

Faraman, 10 janvier. — La position de la « Russie » est la même ce matin qu'hier soir. Elle ne peut plus empirer. De nouveaux et puissants engins de secours avec le personnel nécessaire sont arrivés hier soir aux Salins-de-Giraud ; ils ont été placés sur des camions avec des provisions de vivres et de vêtements et le convoi s'est acheminé dans la nuit sur le cap Faraman par des chemins défoncés et avec d'énormes difficultés.

Il est arrivé en vue de la « Russie » vers une heure du matin.

Le « Galilée » croiseur d'escadre a croisé toute la nuit en vue de la côte, dirigeant ses projections vers la « Russie », pour pouvoir la secourir. Le vent n'a pas cessé de souffler toute la nuit avec une extrême violence. Pourtant, la mer est moins grosse qu'hier.

La pluie a cessé ; le temps est presque clair. Les douaniers sont restés toute la nuit en observation sur la dune. Les canotiers de Carro, réfugiés dans le poste de sémaphore, se tenaient prêts à sortir à la moindre alerte.

Au lever du jour arrivent successivement sur la rive : MM. Nicolas, maire d'Arles ; Martin, conducteur des ponts et chaussées ; Lachamp, directeur de la Compagnie des transports maritimes ; Bonnefoy, capitaine marinier ; Duplessis, commissaire de la marine ; Nicolas, capitaine d'armement de la Compagnie ; le lieutenant des douanes Franceschi ; l'abbé Boutière ; les douaniers, les gendarmes, les employés des Salins-de-Giraud et de l'usine Solvay, et le syndic de la marine, Lamoureux.

Le « Travailleur », remorqueur de l'Etat est en vue du phare ; il a à bord un fort matériel de sauvetage.

Un aviso, la « Couronne », avance du côté des Salins-de-Giraud ; le « Salinier » de la Compagnie Chambon de Marseille se porte également au secours des naufragés.

Signaux de détresse

La mer balaye le pont de la « Russie », de l'arrière jusqu'au mât de misaine. On aperçoit distinctement sur la passerelle et le gaillard d'avant qui sont hors de l'eau, des hommes d'équipage et quelques passagers.

Pendant qu'on apporte le canon porte-amarres, on leur fait de terre des signaux d'encouragement. A 7 heures un quart, arrivent MM. Ipeti et Terras avec l'équipage du bateau sauveteur danois « Danmark ». L'émotion est très grande sur la rive, mais quelle angoisse à bord de la « Russie » où, d'après les derniers signaux il y a lieu de supposer que les vivres et l'eau manquent !

Terribles angoisses

A sept heures 20 on découvre, au large, un petit vapeur qui essaie vainement de porter secours à la « Russie ». Il est fortement secoué par les vagues.

Le vent souffle maintenant du sud-sud-est. A 7 heures 25, une amarre est lancée dans une bonne direction,mais elle tombe à soixante mètres du navire Le canon, dont on fit déjà usage hier et avant-hier, est décidément insuffisant comme force.

A sept heures 50, une nouvelle amarre est lancée, mais la flèche n'atteint pas le navire et la corde est cassée. Dix minutes après une nouvelle épreuve est tentée, mais la corde se rompt de nouveau. Du bord, on fait des gestes désespérés. Des signaux disent : « Hâtez-vous ou nous mourrons de faim », et quelques instants après : « Nous préparons un radeau que nous allons essayer de mettre à la mer avec une voile. »

Dix braves

A huit heures, les sauveteurs de Carro, au nombre de dix, se décident, malgré la tourmente, à mettre une embarcation à la mer, à l'est de la « Russie ». La légère barque, à fond plat, montée par les dix hommes intrépides qui ont fait le sacrifice de leur vie, glisse dans la mer. Aussitôt, elle paraît devenir le jouet des lames qui la hissent au haut de leurs crêtes, pour la plonger ensuite dans leur profondeur.

Le spectacle est terrifiant. L'anxiété est fiévreuse. Vingt fois on croit perdus ces braves gens, luttant contre la furie de la mer. Ils atteignent un courant qui les pousse à tribord du bâtiment naufragé dont ils viennent frôler la proue. Une amarre est jetée du bord : ils s'en emparent. « Sauvés! Sauvés! » crie-t-on de terre. Hélas! l'amarre se rompt.

Nouvelles angoisses. — Sauvés !

Une angoisse nouvelle arrête les cris de joie qui étaient prêts à éclater, mais les vaillants lutteurs s'acharnent. Ils ne veulent pas que la mer soit la plus forte. Après des efforts surhumains, l'amarre est reconquise. Le valeureux équipage fait force de rames vers la terre. Le filin tient bon, malgré la violence de la tempête.

Après quelques minutes de lutte admirable, la petite embarcation vient s'échouer sur la grève. On ne peut pas se faire une idée de l'émotion qui étreint tous les cœurs et des acclamations qui accueillent les sauveteurs, mais eux, dédaignant ces cris que couvrait la tempête, continuaient, à moitié nus, leur besogne et s'apprêtaient, aussitôt à terre, à amarrer au filin léger le câble puissant qui va permettre la communication avec le navire.

La manœuvre obtient un plein succès. La position de la « Russie » n'est pas changée depuis ce matin. Le bâtiment est immobile. On considère le sauvetage comme certain.

Les dix sauveteurs

Nous nous faisons un devoir de citer les noms des courageux sauveteurs qui montaient la barque qui est parvenue, contre toute espérance, à établir la communication et à opérer le sauvetage. Voici les noms de ces braves :

Doming Victor, patron ; Imbert Louis, Joseph Anaaldi, marins ; Rouquet Paul, Armand Imbert, Antoine Imbert, Jules Fouque, Maurice Fouque, Bernardin Fouque, Gabriel Truca-Xavier.

L'équipage opérait aujourd'hui sa quatrième sortie pour le sauvetage de la « Russie ». Parmi les personnes qui se sont également particulièrement distinguées, chacun s'accorde M. Duplessix, commissaire de la marine, qui, depuis lundi n'a pas quitté les lieux sinistres que, si justement les marins appellent le cimetière des navires. Une mention spéciale au personnel des usines Salvay et des Salins-de-Giraud, et, notamment, à MM. Daubrée, directeur, et Alban, ingénieur, qui ont organisé les premiers secours et ont envoyé des vivres ; M. André Teulade, de la Cie Reoliney, etc.

Fatalité ! — L'amarre se rompt

Faraman, 10 janvier. — Au moment où le résultat allait être atteint,et où le câble allait atterrir, celui-ci s'est de nouveau brisé.

On équipe une nouvelle barque de sauvetage. L'anxiété augmente, car la mer est devenue plus grosse, et les vagues plus redoutables. Les canotiers de Carro ont revendiqué, de nouveau, l'honneur d'opérer une sortie. On accepte ce nouveau dévouement ; toutefois on a dû remplacer quelques-uns d'entre eux qui, debout depuis trois jours, privés de nourritures, se trouvaient à bout de forces.

Le bateau est mis à la mer en présence d'une foule devenue plus nombreuse, mais la terrible épreuve échoue. Le bateau ne peut s'éloigner de la côte, où il est violemment rejeté, après avoir embarqué un gros paquet de mer.

De la terre, on continue à tirer des coups de canon-amarres, mais les flèches ne portent pas. Un détachement de quatorze marins, du « Château-Renault » est arrivé, à midi, de Toulon, conduits par un maître.

Héroïques naufragés

On devine l'angoisse nouvelle des naufragés, mais ils restent héroïques devant l'épouvantable sinistre ; aux hommes qui, ce matin, lancèrent l'amarre, touchant presque la coque de la « Russie », le capitaine Jouvet, debout, à la portée extrême du navire, a jeté ces mots : « Nous avons bon courage, et avons confiance en vous ; hâtez-vous ; le bateau naufragé reste ferme dans la même position ».

Autres détails

Marseille, 10 janvier, 3 heures 45 soir. — On téléphone de Saint-Louis, du Rhône, à 2 heures 15 : « On confirme que les communications établies avec la « Russie » sont maintenues par les embarcations des ponts et chaussées ; malgré la mer, qui est très houleuse, le remorqueur de l'Etat, le « Travailleur », à un moment donné, s'est approché très près du navire échoué, mais il a dû se retirer.

« Les efforts en vue du sauvetage par terre sont suivis avec une grande persistance. L'avis général est qu'ils aboutiront heureusement avant la fin de la nuit. »

« En présence du temps qui recommence à devenir menaçant, l'amiral Besson ,commandant de la marine, de Marseille, a demandé une baleinière à Toulon ».

Chronique Locale

ROUBAIX

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DES 26 ET 27 MAI. — Voici le règlement du festival international d'harmonie, de fanfares et d'orphéons, organisé par la municipalité pour les 26 et 27 mai, dimanche et lundi de la Pentecôte, à l'occasion du concours agricole :

Nous, Maire de la ville de Roubaix, vu les délibérations du Conseil municipal en date des 10 septembre et 30 novembre 1900, avons arrêté, ainsi qu'il suit, le règlement du festival des 26 et 27 mai 1901.

—— Invitations. — Article premier. — Les sociétés musicales composées d'au moins 25 membres, à l'exclusion des sociétés excentriques, sont invitées au festival organisé par la ville de Roubaix, soit le dimanche 26 mai, soit le lundi 27 mai 1901, soit enfin pour ces deux dates. Elles peuvent donc adhérer pour l'une ou l'autre de ces deux journées et même pour les deux jours.

—— Adhésions. — Art. 2. — Les adhésions devront être adressées à M. le Maire de Roubaix avant le 15 avril prochain.

—— Réceptions. — Art. 3. — Les sociétés seront reçues, le jour fixé de leur participation au festival, par des commissaires qui se mettront à leur disposition pour toute la durée de la fête ; elles seront accompagnées à l'Hôtel-de-Ville, où les vins d'honneur leur seront offerts par la municipalité et le comité d'organisation, les dimanche et lundi 26 et 27 mai, de 10 heures à midi.

—— Revues. — Art. 4. — Le dimanche 26 mai, à trois heures très précises, toutes les sociétés devront être assemblées, aux lieux désignés, et placées suivant leur numéro d'ordre pour se rendre à la revue. Le lundi 27 mai, à trois heures très précises, les sociétés seront réunies aux endroits indiqués et également placées suivant leur numéro d'ordre pour se rendre à la revue. Les sociétés présentes avec leur effectif aux lieux et à l'heure indiqués recevront chaque jour, un numéro qui participera à une tombola dont les primes sont fixées comme suit : 8 à 25 francs ; 8 à 15 francs ; 8 à 10 francs. Les sociétés seront passées en revue par l'administration municipale et une commission spéciale chargée de décerner les prix.

—— Cortèges. — Art. 5. — Les cortèges défileront aussitôt après les revues et les itinéraires seront dressés de façon à ne pas dépasser une demi-heure de marche.

Art. 6. — Toutes les sociétés devront prendre part à la revue et au défilé, effectif complet, sous peine d'exclusion de toute participation aux prix et aux primes.

—— Exécution. — Art. 7. — Aussitôt les défilés terminés, les festivals commenceront sur des kiosques élevés sur différentes places de la ville ou dans les locaux désignés à cet effet. Chaque société sera accompagnée par son commissaire. L'ordre du festival et la répartition des sociétés seront déterminés ultérieurement et portés en temps utile à la connaissance des intéressés. Chaque société exécutera deux morceaux, à l'exclusion des pas redoublés, ou deux chœurs.

—— Prix. — Art. 8. — Aux sociétés qui assisteront au festival, soit le dimanche ou le lundi, il sera décerné : 1° trois prix de tenue civile, dont un en espèces de 50 fr. ; 2° trois prix de tenue militaire, dont un en espèces de 100 francs ; 3° trois prix aux sociétés les plus nombreuses, dont un en espèces de 100 francs 4° trois prix d'éloignement (la distance mesurée à vol d'oiseau), dont un en espèces de 100 francs. Les autres prix consisteront en médailles de vermeil.

—— Primes en espèces. — Art. 9. — Des primes en espèces seront offertes aux sociétés qui auront pris part au festival, le dimanche ou le lundi, et qui auront satisfait aux conditions exigées par les articles 4, 6 et 7.

Elles leur seront dévolues par le sort et de la manière suivante :

—— Primes à tirer au sort entre toutes les sociétés. — Première prime, 2.000 francs ; deuxième prime, 1.000 fr. ; troisième prime, 400 fr. ; quatrième prime, 300 fr. ; cinquième prime, 200 fr. ; sixième prime, 100 francs.

—— Primes à tirer au sort entre les chefs. — Les primes à tirer au sort entre les chefs dont les sociétés auront satisfait aux conditions exigées par les articles 4, 6 et 7, sont les suivantes. Toutefois, les chefs dirigeant plusieurs sociétés n'auront droit qu'à une prime, la plus élevée qui leur sera échue.

Première prime, 500 francs ; deuxième prime, 250 fr. ; troisième prime, 100 fr. ; quatrième prime, 50 francs.

Art. 10. — Entre les sociétés qui auront participé aux deux journées de festival, il sera tiré au sort les primes supplémentaires dont le détail suit :

—— Primes aux sociétés : Première prime, 1.000 fr. ; deuxième prime, 250 francs ; troisième prime, 100 francs.

—— Primes aux chefs : Prime unique, 250 francs.

—— Paiement des primes. — Art. 11. — Le tirage des primes et la distribution des prix auront lieu le lundi 27 mai à l'issue du festival sur le kiosque de la Grande-Place.

Art. 12. — Le paiement des primes en espèces et la remise des prix se feront immédiatement après le tirage, entre les mains du président, du directeur ou du secrétaire de la société qui y aura droit, sur la présentation d'une carte d'identité qui sera préalablement délivrée à chacun d'eux, par les soins de l'administration municipale.

Art. 13. — Les sociétés de Roubaix ne participeront ni à la tombola, ni aux prix, ni aux primes.

—— Médaille commémorative. — Art. 14. — Une médaille commémorative sera offerte à chaque société qui aura pris part à la revue, au cortège ou au festival.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 29 décembre 1900.

Le Maire, H. CARRETTE.

LE XXVe ANNIVERSAIRE DU CERCLE MILITAIRE. — Le Cercle Militaire de Roubaix fêtera le dimanche 3 février, le XXVe anniversaire de sa fondation. A cette occasion, il organise, au profit des œuvres militaires, une matinée de gala qui aura lieu à l'Hippodrome, sous la présidence d'honneur de M. le général commandant le 1er corps d'armée, avec le concours de la « Grande-Harmonie », de Mme Félicia Malet, de Paris, de M. Paul Delmet, de M. Charles Baret et de sa troupe.

LE « SYNDICAT MIXTE » DE ROUBAIX nous prie d'insérer la note suivante :

« Don généreux. — Mme Edmond Lefebvre-Grimonprez vient de faire parvenir un don de cent francs en souvenir de son mari qui en était membre d'honneur, à la « Section des décorés et médaillés du Syndicat mixte » de l'industrie roubaisienne. Nous sommes heureux de signaler cet acte de générosité qui a été accueilli avec reconnaissance par les vétérans de l'armée et de l'industrie qui composent la section et qui uniront dans un même sentiment de gratitude le regretté défunt qui avait mérité le titre de père des ouvriers et leur généreuse bienfaitrice ».

FUNERAILLES D'UNE RELIGIEUSE CARMELITE. — Jeudi matin, à neuf heures, ont eu lieu en l'église Saint-Martin, les funérailles de sœur Angèle de Sainte-Thérèse, religieuse carmélite. La levée du corps a été faite au monastère de la rue Saint-Antoine par M. l'abbé Declercq, vicaire de la paroisse. C'est M. l'abbé Hénin qui a célébré la messe. Dans l'assistance on remarquait des délégations des communautés religieuses de la ville.

A PROPOS DU LEGS BOUCHER-DE-PERTHES. — La commission du legs Boucher-de-Perthes s'est réunie, jeudi après-midi, à quatre heures, à la Mairie, pour examiner les titres des jeunes filles aptes à être récompensées.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA « MUTUELLE NADAUD ». — C'est dimanche prochain, 13 janvier, à quatre heures, qu'aura lieu l'assemblée générale de la « Mutuelle Nadaud ».

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des procès-verbaux ; 2. Rapport de la commission de contrôle par son président ; 3. Organisation de la fête, dernier appel aux adhérents pour

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial) 3e ÉDITION

LE SAUVETAGE DE LA « RUSSIE »

Nouvelles inquiétantes

Marseille, 10 janvier, 5 heures, soir. — La situation qui s'était sérieusement améliorée, ce matin, inspire, de nouveau, des inquiétudes. Tous les efforts tentés du côté du large, avec l'aide des remorqueurs de l'Etat et des torpilleurs, ont absolument échoué. Les marins sont d'avis qu'on ne peut tenter quelque chose que du côté de la terre, au moyen de canots de sauvetage. Néanmoins, on est désireux de ne rien laisser au hasard. La Compagnie des transports maritimes nous communique les deux télégrammes suivants, reçus à 8 heures et demie.

« Faraman, 1 h. 45 soir. — Tentatives faites depuis » matin pas réussies. Temps se gâte malheureusement et » entrave toute opération. »

« Faraman, 2 h. soir. — Passagers tous bien portants. » On travaille à organiser le sauvetage, mais état mer rend » opération difficile et retarde résultat. »

Le temps paraît devenir mauvais. Le vent sud-est qui gêne l'opération depuis trois jours souffle avec plus de violence.

Marseille, 10 janvier. — Les derniers renseignements, reçus ici, dans la soirée, sur la situation du paquebot « Russie » sont toujours alarmants.

On redoute d'avoir des morts à déplorer, même si on peut approcher du navire, car les passagers et l'équipage, n'ayant plus de vivres, doivent être à bout de force morale et physique. Comme hier, les parents des marins du bord et des passagers sont venus pendant toute la journée aux bureaux de la Compagnie de transports maritimes, demander, avec anxiété, des nouvelles de la « Russie ». Ces infortunés ont suivi, avec une angoisse qu'on devine, les phases d'espoir et de désespérance qui ont marqué cette mauvaise journée.

Toulon, 10 janvier. — La préfecture maritime a envoyé, ce soir, à Faraman, un de ses officiers, et une escouade des meilleurs canotiers du port, pour coopérer au sauvetage de la « Russie ». Elle a expédié, en outre, par voie ferrée, la baleinière de sauvetage, demandée par l'amiral Besson, et que monteront les canotiers pour tenter un coup d'audace.

Tentatives toujours vaines

Marseille, 10 janvier, 4 heures 15. — Le steamer éclaireur vient de rentrer à Marseille. Il apporte les nouvelles suivantes : « Le capitaine Bruno a fait l'impossible pour établir une communication avec la « Russie ». Il s'est rapproché à 200 mètres et a failli réussir, mais l'aggravation de la tempête l'a obligé à ajourner cette tentative. Deux torpilleurs venus de Toulon n'ont pas pu davantage aborder la « Russie ».

La délimitation de la frontière entre Roubaix et Dottignies

Paris, 10 janvier. — Le ministre des affaires étrangères a déposé un projet de loi portant approbation de la convention signée, le 4 avril 1900, entre la France et la Belgique, pour délimiter la frontière des deux pays sur la partie mitoyenne de la route de Dottignies à Roubaix.

LA MORT DU GENERAL LAMBERT, LE HEROS DE BAZEILLES. — LES « DERNIERES CARTOUCHES ».

Paris, 10 janvier. — Nous vous avons envoyé la nouvelle de la mort du général Lambert.

Le général Lambert était au cadre de réserve. Il sortit de Saint-Cyr en 1856, dans l'infanterie de marine. Il fut promu lieutenant en 1859, capitaine en 1862, et commandant en 1869. Fait prisonnier à Bazeilles, il réussit à s'échapper et termina la campagne dans les armées de province, comme chef de bataillon d'infanterie de ligne.

Après la guerre, il resta dans l'armée de terre. Il fut promu, en 1880, lieutenant-colonel au 124e, au 108e en 1885, d'où il passa au 130e, puis au commencement de 1886, au Luxembourg, comme commandant militaire du Sénat, il reçut les deux étoiles.

En 1890, il commanda la 4e brigade d'infanterie à Quimper et passa dans le cadre de réserve en 1896. Il venait d'être fait grand officier de la Légion d'honneur.

L'épisode le plus glorieux de sa carrière militaire fut, on s'en souvient, le combat de Bazeilles, où, avec une poignée de braves, il défendit la maison des « Dernières cartouches ». Il était alors chef de bataillon d'infanterie de marine, et sous-chef d'état-major de la division d'infanterie de marine ,attaché au 12e corps d'armée. Il figure sur le tableau bien connu de Neuville.

MORT D'UN BRAVE

Nantes, 10 janvier. — On annonce la mort, à Saint-Mars-la-Jaille, du capitaine de vaisseau en retraite, Victor Bory. On se souvient que cet officier accomplit, en 1893, l'un des plus beaux faits d'armes de ces derniers temps, en forçant avec un mauvais bateau, l' « Inconstant », les passes de Bakmam, au Siam. Le capitaine de vaisseau Bory était âgé de 57 ans. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

UN DISCOURS DE M. MILLERAND

Paris, 10 janvier. — Ce soir, les membres de la Chambre syndicale se sont réunis en un banquet, au Palais d'Orsay, pour fêter la nomination de leur président, M. Putois, au grade d'officier de la Légion d'honneur. Au dessert, M. Millerand, qui présidait le banquet, a prononcé un discours. Il a fait l'apologie du projet de loi sur l'arbitrage obligatoire et du projet Waldeck-Rousseau sur la capacité civile des syndicats professionnels.

LA DESAFFECTATION DES PETITS SEMINAIRES

Paris, 10 janvier. — Nous avons annoncé, d'après le « Petit Sou », organe socialiste, que le gouvernement avait décidé de reprendre possession des immeubles servant de petits séminaires.

Après le séminaire de Luxeuil, c'est le séminaire de Pont-à-Mousson, installé dans l'ancienne abbaye des Prémontrés, la plus grande institution catholique de France qui, toujours d'après le « Petit Sou », va subir le même sort. Le gouvernement veut en prendre possession à Pâques. A cette date, les professeurs et les nombreux élèves auront dû évacuer cet immeuble.

L'ELECTION DU XIe ARRONDISSEMENT

Paris, 10 janvier. — Le comité d'arbitrage socialiste vient de trancher le conflit qui s'était élevé entre MM. Allemane et Faberot. Il a déclaré M. Allemane, seul candidat socialiste.

L'ECHOUEMENT DU VAPEUR « CIRCASSIE »

Paris, 10 janvier. — Une dépêche de Marseille annonce que le vapeur « Circassie » a été renfloué par un vapeur grec, envoyé à son secours, et s'est dirigé sur le Pirée.

UNE GRAVE AFFAIRE DANS LE PAYS DE CHARLEROI

Charleroi, 10 janvier. — La nuit dernière, aux laminoirs du Marais, à Montigny-sur-Sambre, un contremaître nommé Desgain, a attiré dans un endroit écarté un jeune apprenti, Homère Danebrouck, âgé de 14 ans, et a tenté de se livrer sur lui à des actes honteux. L'enfant ayant crié, Desgain lui a tranché la gorge avec son couteau.

La victime, grièvement blessée, a été transportée à l'hôpital. Quant à Desgain, il a été arrêté.

Charleroi, 10 janvier. — A la suite d'un interrogatoire subi par le contremaître Desgains, un mandat d'arrestation a été lancé contre lui. L'apprenti Danebrouck, dont on a annoncé la blessure et le transport à l'hôpital, accuse Desgains de s'être livré, sur lui, à des actes immoraux, et de l'avoir blessé à la gorge pour l'empêcher de crier.

LES ÉVÈNEMENTS DE CHINE

L'ALLEMAGNE ET LES ETATS-UNIS

Washington, 10 janvier. — Le gouvernement a reçu, d'Allemagne, une communication importante, concernant les affaires de Chine. Toutefois, la nature exacte n'en est pas encore connue.

ARRIVEE A TOULON DE MARINS REVENUS DE LA CHINE

Toulon, 10 janvier. — Le croiseur le « d'Entrecasteaux », qui portait pavillon du contre-amiral Courrejolles, en Extrême-Orient ,et qui est arrivé ici, hier, a débarqué, ce soir, ceux de ses marins, qui faisaient partie de la colonne internationale à Takou, et qui prirent part à la défense de la cathédrale de Pei-Tang, à la défense des légations à Pékin. Ces braves, qui résistèrent pendant six semaines, aux Boxers, ont tous été décorés de la médaille militaire. Descendus ce soir à terre, ils ont été fêtés par la population.

Dernières nouvelles régionales

UNE VIEILLE FEMME DE 89 ANS ASPHYXIEE DANS SON LIT, A ARMENTIERES. — Au numéro 25 de la rue Neuve, à Armentières, habite, dans une chambre du quartier de derrière, une vieille femme, Mme veuve Boursier, née Julie Mahieu, âgée de 89 ans, originaire de Dranoutre (Belgique).

Jeudi, vers sept heures du matin, une petite fille dont les parents, les époux Boite, habitent dans la même maison, appartement donnant sur la rue, entendit des gémissements dans la chambre de la vieille dame, et, en même temps, sentit une odeur de fumée. Elle prévint ses parents ; ceux-ci, aidés de voisins, vinrent frapper à la porte de la chambre. Ne recevant pas de réponse, ils l'enfoncèrent. La pièce était remplie de fumée. La pauvre vieille était étendue sans vie sur son lit, dont la paillasse était à moitié consumée. Ils transportèrent la veuve Boursier dans une chambre voisine, et se mirent en devoir d'éteindre le commencement d'incendie et de lui prodiguer des soins.

Mme Boursier avait l'habitude de se lever, tous les matins, pour boire un verre d'eau, et allumer une chandelle qu'elle posait près de son lit ; ensuite elle se recouchait. On croit que ce serait cette chandelle qui a communiqué le feu à la paillasse. Maintenant, Mme Boursier avait aussi l'habitude de fumer la pipe. Quand une personne la dérangeait dans cette occupation, elle jetait sa pipe n'importe où, quelquefois sous son lit ou même dans son lit. Serait-ce cette pipe qui aurait communiqué le feu au lit ? En tout cas, Mme veuve Boursier a été transportée à l'Hôtel-Dieu dans un état alarmant, sinon désespéré.

LES TULLISTES DE CALAIS. — Les fabricants ont fait placarder, en ville, une affiche, démentant formellement le bruit qui a couru de la réouverture des ateliers, le 14 janvier. Les ateliers resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

COTONS AMERICAINS

New-York, 10 janvier. — Ouverture soutenue. Hausse de 2 points sur janvier et inchangé sur mai.

New-York, jeudi 10 janvier 1901.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK		NEW-ORLÉANS	
	ce jour	précédente	ce jour	précédente
Janvier... 1901	9.85	9.79	9.55	9.52
Février.......	9.60	9.56	9.51	9.47
Mars.......	9.55	9.53	9.48	9.46
Avril.......	9.51	9.50	9.45	9.45
Mai.......	9.52	9.50	9.45	9.44
Juin.......	9.49	9.47	9.43	9.42
Juillet.......	9.45	9.43	9.42	9.42
Août.......	9.17	9.14	9.00	9.00
Septembre.....	8.68	8.64	8.46	8.45
Octobre.....	8.32	8.29	8.08	8.04
Novembre....	—	—	—	—
Décembre....	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis...	26.000 balles	24.000 balles
de l'intérieur....	15.000 »	9.000 »

Bulletin météorologique

Roubaix, jeudi, 10 janvier 1901.

2 heures soir, 4° au-dessus de zéro, 765, variable.
5 heures soir, 3° 1/2 au-dessus de zéro, 765, variable.
9 heures soir, 2° au-dessus de zéro, 765, variable.

Vendredi, 11 janvier 1901.

Minuit, 1° 1/2 au-dessus de zéro, 766, variable.
2 heures matin, 2° au-dessous de zéro, 766, variable.